

Séance du 20 Janvier 2015

à 19 heures

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN BOURNAZEL Florence, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VALISSANT Marie-France, MIRC Véronique, VANDERCAMERE Michel.

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 12 Janvier 2015

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur participation aux vœux de la municipalité du samedi 10 janvier. Il souhaite au Conseil Municipal une bonne et heureuse année ainsi qu'à leurs proches avec réussite de leurs projets qui seront entrepris dans le domaine professionnel et familial. Enfin, il souhaite aux élus une année 2015 sans problème dans le cadre de leur mission.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, l'approbation pour le passage d'une canalisation d'eau potable en terrain privé.

1 – Approbation du compte rendu du 26 novembre 2014

Ont été abordé lors de cette séance :

- L'approbation du CR du 29/10/2014 ;
- L'approbation de la tarification des concessions du cimetière ;
- L'approbation des modifications du règlement de la salle polyvalente ;
- La délibération des taux de la taxe d'aménagement ;
- La délibération pour convention de déneigement avec le Conseil Général ;
- La délibération pour convention de déneigement avec un agriculteur (Van Accoleyen) ;
- La délibération pour mise à disposition d'un agent communal auprès du SLA ;
- Questions et informations diverses : assainissement collectif, projet éolien, CCIAS.

Aucune modification n'étant demandée, les Conseillers présents émargent à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2014.

2 – Délibération modifiant les statuts du Syndicat Lauragais Audois (SLA)

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre du transfert des compétences pour la création, la gestion et l'entretien des accueils de loisirs extrascolaires, le Syndicat Lauragais Audois par délibération en date du 03 décembre 2014 a accepté l'adhésion des communes de Labastide d'Anjou, Mas Saintes Puelles, Ricaud et de Villeneuve la Comptal à compter du 1^{er} janvier 2015. Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette admission au sein du Syndicat Lauragais Audois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les présentes adhésions et la modification des statuts suite à cette opération. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents demandés.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert des compétences du regroupement pédagogique intercommunal pour l’application de la réforme des rythmes scolaire, le Syndicat Lauragais Audois par délibération en date du 03 décembre a approuvé une convention ayant pour objectif le règlement des conditions de reversement des fonds accordé aux communes pour l’organisation des activités périscolaires au bénéfice des écoles maternelles et primaires. Le montant de l’aide de l’Etat, pour l’année scolaire 2014/2015, est de 50€ par élève. Dans le cadre des plannings périscolaires programmés à Issel, des intervenants participent à des activités diverses pour les enfants inscrits.

Les modalités de remboursement du fonds d’amorçage, après versement par l’Etat, est 1/3 de la somme avant le 31 décembre de l’année 1 et 2/3 avant le 30 juin de l’année n+1. Ces modalités ont déjà été appliquées pour l’année scolaire 2013/2014.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4 – Approbation d’engagement financier réseau AEP

Dans le cadre des travaux d’assainissement collectif chemin du Pesquié, Monsieur explique qu’il serait intelligent de profiter de la tranchée pour mettre en place le réseau d’AEP desservant les parcelles construites et constructibles sur cette zone. Aujourd’hui, la propriété de Mme Fabienne COPPENS est alimentée par un piquage sur le réseau interne de sa maison. Le réseau passant en propriété privée n’a pu être localisé depuis plusieurs années.

La mise en place d’une conduite chemin du Pesquié à partir de la RD 302 jusqu’à la parcelle de Mme COPPENS est estimée à 11 000€ TTC. Cette somme représente la sur-largeur de la tranchée d’assainissement selon les normes en vigueur, plus une prolongation sur environ 10 m, de la pose de la canalisation et des différentes bouches à clés nécessaires, la pose du boîtier de raccordement.

Monsieur le Maire demande l’autorisation d’engager cette somme pour les travaux précités et de le signifier à l’entreprise David lors des travaux sur le chemin du Pesquié.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la présente proposition et autorise Monsieur le Maire à passer le marché avec l’entreprise David.

5 – Approbation de passage d’une canalisation en terrain privé

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion de chantier avec le bureau d’étude et l’entreprise David, il a été constaté qu’au croisement entre le chemin du Tour du Village et le chemin des Brunels, le déversoir d’orage passe juste au milieu de l’aménagement des conteneurs à ordures ménagères. Après contact avec le propriétaire de la parcelle adjacente un accord sans contrepartie a été donné pour mettre en place le déversoir d’orage et des eaux pluviales sur la parcelle privée de Mr BOURNIQUEL Yves.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer une convention de passage entre la commune et le propriétaire de la parcelle. Opération qui devient une servitude portée sur le cadastre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition.

6 – Questions et informations diverses

6.1 – *Procédure éolienne*

Sujet sensible qui a fait l'objet d'un petit débat où Mr Jean GACQUIERE, Florence MARTIN et Marie-France VALISSANT demandent s'il est possible de refuser le permis de construire. Monsieur le Maire nous informe qu'il lui est impossible de refuser de transmettre aux autorités toutes demandes de permis de construire, que nous en sommes à la demande qui sera suivie d'une enquête publique et à c'est à ce moment là que le Conseil Municipal se prononcera. Afin d'améliorer l'information, une réunion publique est demandée par une partie du Conseil. Monsieur le Maire prendra contact avec le porteur du projet et mettra cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil.

6.2 – *Assainissement collectif*

Point sur l'avancement des travaux

Monsieur le Maire confirme que suite à la demande de prêt, il nous a été précisé que ce type de travaux n'était pas soumis à permis de construire. Seule une attestation du Maire est suffisante.

Un nouvel arrêté réglementant la circulation sera pris pour le chemin du Tour du Village qui sera à nouveau bloqué 15 jours en février et pour le chemin du Pesquié une semaine en janvier.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal l'invitation aux vœux de la Communauté de Communes.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire ferme cette séance du 20 Janvier 2015 à 20 heures.